



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal du 24 mai 2022 – Consultation par courriel

MEMBRES DU CÉ

Monsieur Jaimy Polman	Parent
Madame Valéry Aubin Morel	Parent
Madame Caterine Julius	Parent
Madame Caroline Beaupré	Enseignante
Madame Joelle Bergeron	Enseignante
Madame Annie Dufour	Personnel de soutien
Monsieur Benoit Bertholet	Directeur

1. PRÉAMBULE

Suite à des discussions en équipe-école, une recommandation de modifier l'art offert par un spécialiste a été discutée par l'assemblée générale enseignante.

Puisque ce dossier ne pouvait attendre la date prévue du prochain conseil d'établissement, un appel téléphonique a eu lieu entre M. Polman, président et M. Bertholet, directeur, pour discuter de la possibilité de faire une consultation par courriel, transmis le 24 mai, conformément aux dispositions de l'article 12.

12. COMMUNICATION ET APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - HORS SÉANCE

Lorsqu'une décision de CÉ est nécessaire hors séance, un courriel sera envoyé à tous les membres du CÉ qui auront une journée pour répondre. S'il y a assez de répondants pour faire quorum (avec au minimum 2 parents) et que la décision est majoritaire, elle sera effective. S'il n'y a pas quorum ou un minimum de 2 parents répondants, il y aura des appels téléphoniques faits le lendemain aux non-répondants. Si la décision est majoritaire, elle deviendra effective. Dans le cas d'une égalité, il y aura convocation d'un CÉ spécial.

Il est proposé par Jaimy Polman, appuyé par Joëlle Bergeron, d'autoriser la direction à modifier la grille-matières 2022-2023 au besoin afin que celle-ci contienne de la musique plutôt que de l'art plastique.

CÉ-21/22-050

APPROUVÉ À MAJORITÉ.

Jaimy Polman, président

Benoit Bertholet, directeur par intérim